



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

AFFAIRES INTERNATIONALES

UNIGE – RÉPUBLIQUE DE L'INDE

**STRUCTURE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE ET PISTES DE COLLABORATIONS**

Rapport des Affaires internationales
Université de Genève

Décembre 2016

Rédigé par le Dr. Guive Khan-Mohammad et Moritz Stuker

Sous la supervision de Gerd Rothenberg, Responsable des collaborations stratégiques et programmes bilatéraux au Service des Affaires Internationales

Table des matières

Table des matières	2
Résumé opérationnel	1
Structure de l'enseignement tertiaire indien	1
La recherche scientifique en Inde.....	2
Pistes de collaboration.....	2
1. Introduction	3
2. Contexte	5
3. L'éducation supérieure en Inde	6
3.1. Dynamiques historiques d'un développement exponentiel	6
3.2. Structure du cursus universitaire et titres	7
3.3. Typologie des établissements actifs dans la formation supérieure	8
3.4. Gouvernance de l'enseignement supérieur.....	12
3.5. Massification, qualité et accréditation.....	13
4. La recherche scientifique en Inde	15
4.1. Institutions de la recherche indienne.....	16
4.2. L'enseignement au détriment de la recherche.....	17
5. Les universités indiennes et l'international	18
6. Pistes de collaborations avec l'Inde	20
6.1. Universités avec lesquelles l'UNIGE a déjà eu des contacts formels	20
6.2. Autres universités indiennes avec qui des relations pourraient être envisagées.....	21
7. Remarques conclusives et possibilités de collaboration	24
Bibliographie	26

Résumé opérationnel

Formant avec le Brésil, la Russie, la Chine et l'Afrique du Sud le groupe des pays émergents du BRICS, et avec une croissance du PIB de plus de 7% entre 2015 et 2016, l'Inde s'impose comme l'un des pays les plus dynamiques au monde. Selon nombre d'estimations, l'Inde constituera l'un des principaux centres de formation universitaire globaux d'ici une quinzaine d'année : on estime à ce titre qu'à l'horizon 2030, un diplômé sur quatre aura été formé en Inde. Les relations qu'entretient actuellement l'UNIGE avec ses homologues de la République de l'Inde sont minimales en comparaison avec ses voisins asiatiques. Il apparaît donc crucial pour l'UNIGE de définir une politique de positionnement vis-à-vis de cette émergence, en établissant un réseau de collaborations la liant aux universités indiennes.

Ce document a pour objectif de condenser les éléments essentiels du paysage académique indien, afin de constituer une base théorique aux efforts de collaboration ultérieurs.

Structure de l'enseignement tertiaire indien

L'enseignement tertiaire indien se caractérise par trois types d'établissements : les **colleges**, les **universités** et les **diploma-awarding institutions**. Les universités délivrent des titres appelés **degrees**, alors que les *diploma-awarding* institutions offrent un enseignement professionnel court sanctionné par des certificats et brevets appelés **diplomas**.

Bien qu'il existe une quantité d'universités privées, leur importance reste toutefois marginale par rapport aux universités publiques. Celles-ci peuvent ressortir à l'Etat fédéral (**central universities**) ou à l'un des états fédérés (**state universities**). Certains anciens *colleges* se sont vus conférer le statut d'université (**deemed university**) par l'Etat central en reconnaissance de leur tradition d'excellence dans un domaine de spécialité, ce qui leur permet également de délivrer des *degrees*. A ce panorama s'ajoutent encore 67 institutions dites « **d'importance nationale** », créées par le parlement fédéral afin de stimuler l'avancement dans certains domaines stratégiques.

Les universités se distinguent des *diploma-awarding institutions*, soit des établissements délivrant des certificats et brevets sanctionnant des filières courtes de l'enseignement professionnel : secrétariat, comptabilité, maintenance informatique, etc. Les *diplomas* ont généralement moins de valeur que les *degrees*, sous réserve de quelques exceptions notables (notamment les *diplomas* en gestion d'entreprise, qui sont très prisés par les employeurs).

Il faut également mentionner les *colleges*, dispensant un enseignement de premier cycle sous tutelle des universités. Leur rôle est de première importance, alors que 14.6 millions (86%) d'étudiant.e.s sont inscrit.e.s dans des cursus de premier cycle (*undergraduate*) contre 2 millions (12%) en second et troisième cycle (*postgraduate*). On estime le nombre de *colleges* à plus de 35'000.

La recherche scientifique en Inde

Bien que l'enseignement tertiaire indien bénéficie d'une bonne réputation, il n'en est pas encore autant pour la recherche, très affectée par le **brain drain**. Ce retard se reflète d'ailleurs directement dans les *rankings* académiques, où seule une université indienne dépasse la 200^{ème} place. Pour y remédier, les derniers plans quinquennaux ont placé une importante emphase sur le développement des établissements de l'enseignement et de la recherche. Dans ce cadre, on note un afflux significatif de capitaux, afin d'offrir à la recherche académique des conditions concurrentielles se rapprochant de celles de l'industrie.

Pistes de collaboration

Au nombre des contacts connus des Affaires internationales qui entretiennent d'ores et déjà de bonnes relations scientifiques avec des chercheurs.ses indiens et leurs institutions, on peut mentionner notamment la Prof. Jaya Krishnakumar (GSEM), le Doyen Prof. Jérôme Lacour (Sciences), le Vice-recteur Prof. Michel Oris (SdS). En ce qui concerne les **institutions suisses installées en Inde** utiles pour l'établissement de nouvelles collaborations scientifiques, nous pensons à l'Ambassade de Suisse en Inde, mais également à Swissnex – institution basée à Bangalore –, dont le rôle est justement de faciliter la collaboration entre institutions académiques suisses et indiennes.

Universités avec lesquelles l'UNIGE a déjà eu des contacts formels

- Indian institute of Management Bangalore (IIMB)
- International Institute for Population Sciences (IIPS)
- Indian Institute of Technology Bombay (IITB)
- Indian Institute of Technology Kanpur (IITK)
- Coorg Institute of Dental Sciences

Autres universités indiennes avec qui des relations pourraient être envisagées

- All India Institute of Medical Sciences New Delhi (AIIMS)
- Anna University
- Indian Institute of Science Bangalore (IISc Bangalore)
- Indian Institute of Technology Delhi (IIT Delhi)
- Jawaharlal Nehru University
- Tata Institute of Social Sciences (TISS)
- University of Calcutta
- University of Delhi

« *Change at the scale we will see in the next ten years in education in India is unprecedented in human history* »

Prof. Pankaj Chandra, Directeur IIM-Bangalore, 2013¹

1. Introduction

Ce rapport vise à soutenir la **réflexion stratégique** de l'UNIGE dans l'établissement de **nouvelles collaborations** avec les institutions indiennes opérant dans le secteur de l'éducation tertiaire. La nécessité d'amorcer une telle réflexion est motivée par le **décalage** existant entre le rôle de plus en plus important joué par l'Inde sur le plan international et le manque de relations formalisées qui lient notre université à ses homologues indiens.¹

Formant avec le Brésil, la Russie, la Chine et l'Afrique du Sud le groupe des BRICS, l'Inde s'est en effet hissée, durant ces dernières années, au statut de **pays émergent**. Cette qualification renvoie aux rapides transformations qui traversent le pays, au premier rang desquelles figurent notamment ses croissances économique et démographique. Or, toutes deux ont eu – et auront encore à l'avenir – un effet significatif sur le développement de l'offre en éducation tertiaire indienne. Tout porte en effet à croire que vis-à-vis de l'éducation supérieure, comme d'autres dimensions d'ailleurs, l'Inde représentera, dans les prochaines décennies, un **acteur majeur au niveau international**.

Avec une croissance du PIB de plus de 7% entre 2015 et 2016, l'Inde s'impose déjà comme **un des pays les plus dynamiques du monde** (Chauhan, 2016, p. 59). Contrairement à l'économie chinoise toutefois – qui affiche un taux de croissance quelque peu supérieur, mais à laquelle l'émergence de l'Inde est souvent comparée² –, la croissance indienne n'est pas portée par le seul développement industriel. Elle est avant tout caractérisée par **l'importance grandissante de son secteur de services**. D. Gupta et N. Gupta (2012, p. 17) affirment d'ailleurs à ce titre que « the emergence of India as a knowledge-based service driven economy has made its human capital its major strength and opportunity for growth ». Dans ce contexte, l'éducation – et à plus forte raison l'éducation supérieure – n'est pas seulement le moteur du « décollage » indien, mais est également **considérée comme la clé de la pérennité de son développement dans le 21^{ème} siècle**.

Ajoutons à cela le fait que bien que les effets de la croissance économique se manifestent par un creusement important des inégalités, il demeure que celle-ci accompagne également une **massification sans précédent de la classe moyenne indienne**. De 50 millions d'individus en 2014, il est estimé qu'elle atteindra les 500 millions d'ici 2025 (Heslop, 2014, p. 10). Or, cette classe moyenne constitue la population la plus encline à poursuivre une formation universitaire. Son accroissement n'ira donc pas sans provoquer une **pression importante sur le système d'éducation supérieure**, l'amenant à de nécessaires développements, déjà en partie anticipés par les autorités indiennes.

¹ Going Global conférence speech, Dubai 2013.

² Voir not. G. Etienne. 2007. *Chine-Inde : la grande compétition*. Paris : Dunod.

La **croissance démographique** est à ce titre tout aussi déterminante lorsqu'il est question de l'éducation supérieure. Alors qu'en 2014, plus de 50% de la population indienne avait moins de 25 ans, il est estimé qu'en 2020 la moyenne d'âge du pays sera de 29 ans, ce qui en fera la plus basse du monde (Heslop, 2014, p. 10). En termes d'éducation, cette structure des âges – accompagnée de mesures idoines d'élargissement de l'offre universitaire – fera que l'Inde « will have the **largest tertiary enrolment in the world** » (Heslop, 2014, p. 9). Ainsi, selon un rapport de l'OCDE, en 2020, 200 millions de 25-34 ans dans le monde auront obtenu leur diplôme universitaire (*graduate*) et, parmi eux, 40% l'auront fait en Chine ou en Inde (Heslop, 2014, p. 10), alors qu'on estime le nombre d'étudiant.e.s actuel.e.s du cycle tertiaire indien à environ 31 millions (Varghese, 2016)³. Plus précisément encore, certaines estimations annoncent qu'**à l'horizon 2030 un diplômé sur quatre aura été formé en Inde** (Chauhan, 2016, p. 54).

En somme, en se combinant, les croissances économique et démographique indiennes vont contribuer à une augmentation phénoménale du nombre d'étudiant.e.s enrôlé.e.s, tout en accompagnant le développement de l'offre d'éducation supérieure. Selon nombre d'estimations, ces transformations feront ainsi du pays **l'un des principaux centres de formation universitaire mondiaux** d'ici une quinzaine d'année⁴. Eu égard à ce qui précède, il apparaît donc crucial pour l'UNIGE de se positionner vis-à-vis de cette émergence, en établissant un réseau de collaborations la liant aux universités indiennes. Cette exigence semble d'autant plus marquée que nombre d'autres institutions à travers le monde ont déjà amorcé pareille initiative (Heslop, 2014 ; Ambassade de France en Inde, 2015).

³ A report from India's National Council of Applied Economic Research reported that the proportion of the population holding graduate degrees increased from 2.4% of the population (20.5 million) in 1991 to 4.5% (48.7 million) in 2005.

⁴ Selon V.N. Varghese (2016, p. 13) : « with more than 700 universities, nearly 37'000 colleges, 1.4 million teachers, and 31 million students, Indian higher education is a massive system, the second largest in the world after China ».

2. Contexte

La République de l'Inde est un **Etat fédéral** rassemblant une multitude de cultures, de religions et de langues. En nombre d'habitants, elle est **la plus grande démocratie**, et le deuxième pays le plus peuplé du monde.

	Inde	Suisse	Chine	USA	
Général					
Population, en million	1251.7	8.1	1367.4	321.3	
Surface, en km ²	3'287'263	41'277	9'596'960	9'833'517	
Densité de la population, par km ²	388.6	198	145	35	
PIB, PPA, en milliard d'USD	7965	482,3	19'390	17'950	(2015)
PIB, PPA par habitant, en USD	6200	58'600	14'100	55'800	(2015)
Chômage, en pourcent du total de la pop. active	7.1	3.3	4.2	5.2	(2015)
Chômage des jeunes, en pourcent du total de la pop. active, 15 à 24 ans	10.7	8.5	n.a.	13.4	(2015)
Indice de la facilité de faire des affaires, rang à l'échelle mondiale	130	26	84	7	(2015)
Education					
Population active avec éducation tertiaire, en pourcent*	9.8	37.6	n.a.	33.8	(2014)
Taux de scolarisation au niveau tertiaire, en pourcent*	24	56	30	89	(2013)
Part de jeunes ni étudiants, ni employés, ni stagiaires, en pourcentage*	27.2	7.3	n.a.	16.5	(2012)
Recherche					
Dépenses en recherche et développement, en pourcent du PIB*	0.822	2.96	2.01	2.81	(2012)
Chercheurs en recherche et développement, en million*	157	4480	1090	4020	(2010)

Source : CIA World Factbook, juillet 2016, sauf critères marqués d'un astérisque, issus des données de la banque mondiale.

3. L'éducation supérieure en Inde

Dans cette partie, nous allons dresser un **profil de l'éducation supérieure indienne**, en nous intéressant premièrement à son développement dans une perspective historique. Puis, nous présenterons la structure du cursus universitaire. Troisièmement, nous proposerons une typologie des différentes catégories d'établissements actifs dans l'enseignement supérieur. Ensuite, nous aborderons la question de la gouvernance de l'éducation tertiaire. Finalement, nous reviendrons sur certains défis relatifs au développement de l'offre universitaire indienne.

3.1. Dynamiques historiques d'un développement exponentiel

Le système éducatif indien, sous sa forme actuelle, est un legs de la colonisation britannique. Il a été pensé par les pères de l'indépendance comme le creuset d'une Inde laïque, démocratique et républicaine (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1). **L'éducation est ainsi considérée depuis l'indépendance comme une condition première du développement.** En témoignent notamment les campagnes nationales d'alphabétisation successives⁵, la reconnaissance de l'éducation élémentaire comme droit fondamental (Right to Education Act, 2009) et les multiples réformes de l'enseignement secondaire et supérieur depuis cinquante ans (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1).

Alors que les gouvernements successifs ont tous mis en exergue l'exigence pour l'Inde de disposer d'un système d'éducation supérieur performant, il faut toutefois attendre les **années 1970** pour que ces déclarations se trouvent traduites en **décisions budgétaires** (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1). A l'indépendance, en 1947, l'Inde ne comptait qu'une vingtaine d'universités et un peu moins de 600 *colleges* (Gupta & Gupta, 2012, p. 17). Durant les années 1950 et 1960, l'offre en éducation supérieure reste constituée d'universités publiques et de *colleges*. Le taux de scolarisation en formation tertiaire ne dépasse alors pas les 5% (Chauhan, 2016, p. 53). Créée en 1964, la Education Commission recommande alors que le gouvernement dépense au moins 6% du PIB dans l'éducation (Gupta & Gupta, 2012, p. 17)⁶. Durant les 45 années suivantes, l'Inde n'atteindra toutefois jamais plus de la moitié de cet objectif. Malgré cela, **l'enseignement tertiaire se développe de façon phénoménale jusqu'au début du 21^{ème} siècle.**

Un **nouvel effort** est en outre consenti à partir des années 2000, en particulier **dans le cadre du 11^{ème} plan quinquennal** (2007 à 2012) (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1)⁷. En 2012, le budget consacré par l'Etat indien à l'enseignement supérieur représentait ainsi USD 3 milliards, soit 0,75% du PNB indien (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1). Ce nouvel effort a été motivé par l'objectif du gouvernement d'atteindre un taux de scolarisation de 30% dans la formation supérieure à l'horizon 2020 (Gupta & Gupta, 2012, p. 19 ; Chauhan,

⁵ En 2011, à l'issue du recensement, le taux global d'alphabétisation était de 74% : 65% pour les femmes et 82% pour les hommes (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1).

⁶ « The Knowledge Commission additionally recommends an increase of at least 1.5% of GDP for higher education out of a total of at least 6% of GDP for education overall » (Gupta & Gupta, 2012, p. 17).

⁷ La politique économique indienne est structurée par des plans quinquennaux inspirés du modèle soviétique et adoptés pour la première fois en 1951 sous la présidence de Jawaharlal Nehru.

2016, p. 54). Ces dépenses budgétaires viennent ainsi **accélérer un développement mené de manière constante durant les dernières décennies**, qui se matérialise à la fois par un **accroissement du nombre des institutions d'enseignement supérieures et des étudiants inscrits dans une formation universitaire**.

Alors qu'en 2006, l'Inde comptait 387 universités et 21'170 *colleges*, soit un total de 21'557 institutions d'éducation supérieure, en 2009, on en trouvait 26'455 : 504 universités et 25'951 *colleges* (Gupta & Gupta, 2012, p. 18 ; Chauhan, 2016, p. 57). A l'issue du plan quinquennal, en 2012, le nombre des universités indiennes s'élevait à 659 et à 33'023 pour les *colleges*, pour un total de 33'682 institutions pouvant décerner des titres universitaires (Chauhan, 2016, p. 57). Cet accroissement spectaculaire est notamment à mettre en lien avec le rôle grandissant des universités privées dans la nouvelle architecture de la formation supérieure indienne. En 2012, **l'Inde était déjà le plus large système d'éducation supérieure du monde** (Gupta & Gupta, 2012, p. 17). Evidemment, le nombre d'étudiant.e.s enregistré.e.s dans un cursus universitaire suit une tendance à la hausse similaire, alors qu'ils.elles étaient 13,6 millions en 2010, encadré.e.s par presque 600'000 membres du personnel académique (Gupta & Gupta, 2012, p. 18). En 2016, l'Inde atteignait un **taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur de 23,2%**, ce qui amenait P. Chauhan (2016, p. 54) à convenir que l'objectif des 30% visé pour 2020 apparaissait désormais éminemment atteignable.

Précisons encore que le nouvel élan amorcé avec le 11^{ème} plan quinquennal se poursuit sous la forme de **multiples réformes**. Dans le rapport sur l'éducation supérieure du British Council (2014, p. 8), il est ainsi expliqué : « government plans are in place to transform the sector over the next five years. Every aspect of higher education is being reorganised and remodelled: funding, leadership and management, quality assurance, accountability, relationships with industry, international collaboration, and the way research and teaching are conducted. If these reforms succeed, the breadth and depth of the change will be transformational ».

3.2. Structure du cursus universitaire et titres

Les cursus d'enseignement supérieur en Inde sont sanctionnés par les titres suivants :

- **Bachelor's degree** : les formations *undergraduate* représentent à peu près 80% des inscriptions (Varghese, 2016, p. 13). Elles peuvent être accomplies en trois ans (B.A. pour lettres et sciences humaines et sociales, B.Sc pour les sciences, B.Ed pour l'enseignement), en quatre ans (B.Tech ou B.Eng pour les sciences de l'ingénieur), en cinq ans (LL.B pour le droit) ou six ans (M.BBS pour la médecine) ;
- **Master's degree** : dure généralement deux ans ;
- **Doctorat (Ph.D)** : peut être précédé par des cursus dits « *postgraduate* » (M.Phil par exemple) et dure de 4 à 5 ans (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 4).

En Inde, une **distinction est faite entre les degrees et les diplomas**. Les premiers sont des grades universitaires délivrés par les universités publiques, les universités assimilées (*deemed universities*) et les institutions d'importance nationale (Chauhan, 2016, p. 53-54). Les seconds, par contre, sont des certificats et brevets sanctionnant des filières courtes de l'enseignement professionnel : secrétariat, comptabilité, maintenance informatique, etc. (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 4). Ces derniers sont décernés par des institutions non-universitaires

(*non-university institutions*) (Chauhan, 2016, p. 53). Cela n'empêche pas certains de ces *diplomas* d'être très reconnus : « Les équivalents de MBA que proposent les IIM (*Indian Institute of Management*) sont sanctionnés par des *Post-Graduate Diplomas in Management* (PGDM), qui ne sont pas des grades universitaires mais restent très recherchés par les employeurs » (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 4)⁸.

3.3. Typologie des établissements actifs dans la formation supérieure

Le foisonnement d'institutions actives dans le secteur de l'enseignement supérieur en Inde en complique à bien des égards la lisibilité, d'autant plus que de **nombreuses voies de catégorisation** de cette diversité sont proposées : entre établissements publics et privés (Altbach, 2015), entre universités et *non-university institutions* (Chauhan, 2016, p. 53), entre institutions gérées au niveau national ou à celui des états (central vs. State), etc.

La typologie qui suit **compile ces différentes distinctions en se développant sur plusieurs niveaux**. Le premier niveau reprend la distinction entre *universities* and *university level institutions, colleges* et *diploma-awarding institutions* (Heslop, 2014, p. 14). Pour chacune de ces catégories, on trouve des institutions publiques, gérées au niveau central ou à celui des états, et des établissements privés (Chauhan, 2016, p. 55). Au-delà de ces premières distinctions toutefois, cette catégorisation entend intégrer nombre de nuances – en particulier pour ce qui est des universités –, de sorte à rendre compte au mieux de la complexité du paysage de l'enseignement supérieur indien.

Schématiquement, l'offre en formation tertiaire se compose des établissements suivants :

3.3.1. Universités et institutions de niveau équivalent

Universités publiques centrales (*central universities*)

Elles sont établies par un *Act of Parliament* (Gupta & Gupta, 2012, p. 18). A l'instar de la Hyderabad central University, elles ont généralement un campus unique. « Elles offrent un enseignement de deuxième et de troisième cycles (M.A., M.Phil., PhD), bien que certaines, comme Aligarh Muslim University, ou Jawaharlal Nehru University (JNU), proposent également un enseignement de premier cycle » (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 3). Ces universités reçoivent des financements de l'Etat central indien

Universités publiques d'états (*state universities*)

Elles sont établies par *State legislature* (Gupta & Gupta, 2012, p. 18). A leur propos, L. Heslop (2014, p. 14) explique : « state universities, therefore, through their activities, form by far the greatest element of higher education in India. They are run and funded through their respective state governments. There is wide variation in the amount of funding they receive,

⁸ La formalisation de ces filières fait débat : « Régulièrement, des projets de loi visent à permettre aux IIMs de délivrer des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur, à l'image des IITs. Cette réforme s'accompagnerait toutefois d'une perte d'autonomie pour ces écoles de commerce, qui n'ont pas vocation à préparer des candidates aux concours d'entrée à la fonction publique ou aux professions réglementées indiennes » (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 4).

but in general, they have been critically underfunded over the last 20 years. state universities depend on affiliation fees paid by the colleges for their survival. These fees, supplemented by state government funding, are generally used to pay salaries and little else; most have poor infrastructure and conduct little research, although pockets of excellence exist. Many state universities spend much of their time administering the exams and admissions to their affiliated colleges. Places at state universities are highly sought after by students ». Selon N.V. Varghese (2016, p. 14), malgré leur apparente indépendance, « state universities continue to be over-regulated and controlled by the government. Many institutions are starving for funds and are at the mercy of the government. At times, institutions complain that they receive more directives than funds from public authorities ».

Universités publiques assimilées (*deemed universities*)

Les *deemed universities* sont d'anciens collèges qui se sont vus conférer le statut d'université en reconnaissance de leur tradition d'excellence dans un domaine de spécialité (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 4). Le gouvernement central a donné à ces institutions l'autorité de délivrer leur propre *degree* (Gupta & Gupta, 2012, p. 18). Selon les estimations de L. Helsop, leur nombre s'élèverait à 129 en 2014. Notons qu'au niveau des états, on retrouve des dynamiques similaires, avec de nombreux *colleges* privés élevés au rang d'universités. Avec une centaine de ces « *state deemed universities* », cette aire d'activité est celle qui marquerait d'ailleurs la plus nette croissance ces dernières années (Heslop, 2014, p. 14).

Les institutions publiques dites « d'importance nationale »

L'apparition de ces institutions se fait dans les années 1950, suivant la publication d'un rapport préconisant la création de grands centres de formation d'ingénieurs comparables à ceux qui existaient alors en Europe, aux Etats-Unis et en Union soviétique (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 6). Les institutions d'importance nationale sont créées par voie législative, leur statut étant octroyé par le Parlement (Gupta & Gupta, 2012, p. 18). On nous explique sur le site de l'AICTE que « An Institute of National Importance, in India, is defined as one which serves as a pivotal player in developing highly skilled personnel within the specified region of the country/state. (...) The admission to these institutes is solely through highly competitive examinations »⁹. Elles ont autorité pour délivrer leurs propres diplômes, prérogative habituellement réservée aux universités. « Etre diplômé d'un IIT ou d'un IIM (et souvent des deux) constitue un atout professionnel considérable en Inde (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 5).

⁹ <http://www.aicte-india.org/einp.php>. Dans son rapport, l'Ambassade de France en Inde (2015, p. 6) précise encore, à propos de l'admission dans ces institutions : « le concours d'entrée en première année, le IIT-JEE (*Indian Institute of Technology – Joint Entrance Exam*) est extrêmement sélectif. Il se présente comme un QCM et est ouvert aux titulaires du diplôme de fin d'études secondaires (le *ten plus two*, option physique, chimie, mathématiques). Les élèves se préparent à cet examen dès la classe de 10^{ème}. Ils suivent pour la plupart, outre leur cours de lycée, une préparation intense dans des instituts privés. Moins de 2% des candidats qui se présentent chaque année au IIT-JEE sont reçus. En 2011, 485'000 candidats ont postulé pour 9'618 places. Pour répondre à la forte demande et aux besoins de l'économie indienne, huit nouveaux IIT ont été créés en 2009, dans le cadre du 11^{ème} plan quinquennal ».

Selon l'Ambassade de France en Inde (2015, p. 4) : « on compte actuellement 67 institutions de ce type, dont les 16 Indian Institutes of Technology (IIT) ou NIT, les 30 National Institutes of Pharmaceutical Education and Research (NIPER), les 7 All India Institute of Medical Sciences (AIIMS), les 4 Indian Institute of Information Technology (IIIT) ou les 5 Indian Institutes of Sciences Education and Research (IISER) ». « En juillet 2014, le MHRD a annoncé la création de 19 nouvelles institutions dites « d'importance nationale » (5 IITs, 4 IIMs, etc.) dont plusieurs dans des Etats considérés comme moins dotés en institutions d'excellence » (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1).

Universités publiques « affiliantes »

Cette catégorie d'universités publiques n'apparaît distincte de ses homologues précités qu'à la lecture du rapport de l'Ambassade de France en Inde (2015, p. 4), qui explique à leur propos : « les universités affiliantes ont généralement un campus central, où sont regroupés les enseignements de troisième cycle et les organismes de recherche. Elles fédèrent par ailleurs un nombre variable de *colleges* affiliés, sur plusieurs campus dans la même ville, voire dans les villes voisines ». Ainsi, si la pratique consistant à être affilié à des *colleges* apparaît partagée par de nombreuses universités, c'est l'ampleur de cette pratique qui ferait des universités « affiliantes » une catégorie singulière.

Open universities publiques

L'Inde développe depuis quelques années déjà un système d'*open university* destiné à encourager l'apprentissage à distance. A ce propos, D. Gupta et N. Gupta (2012, p. 18) soulignent : « Indira Gandhi National Open University (IGNOU) was the pioneer and now there are 14 open universities in India. (...) Distance education with new information and communication technology (ICT) promises to expand frontiers of Higher Education as never before. This is because it costs 66 per cent less and the students need not leave their homes or professions ». L'éducation à distance, après avoir été régulée durant les dernières années par le Distance Education Council of India (DEC), l'est dorénavant par le UGC, depuis la dissolution du DEC¹⁰.

Universités privées¹¹

Selon l'Ambassade de France en Inde (2015, p. 7), « il existe en Inde une tradition ancienne de philanthropie dans le domaine de l'enseignement supérieur. Plusieurs des grandes universités indiennes privées ont été fondées par des descendants du grand capitalisme familial indien ». Ces dernières années, en réponse à l'augmentation des demandes en formation, le secteur de l'éducation supérieure privée a connu une croissance significative. Selon le rapport du British Council (2014, p. 15), le nombre d'universités privées croîtrait de 40% par an et représenterait déjà un marché de USD 6 milliards. Selon N.V. Varghese (2016, p. 13) : « at present, more than three-fifths of the enrolment is accounted for by private higher education institutions ». Plus précisément, le secteur privé compterait pour 64% du nombre des institutions et pour 59% des inscriptions en formation supérieure (Heslop, 2014, p. 15).

¹⁰ Pour plus d'informations, voir <http://mhrd.gov.in/distance-learning> (site consulté le 22 août 2016).

¹¹ Ici, les statistiques comprennent à la fois les universités et les *colleges* privés.

Si la qualité de ces institutions privées reste très inégale, il demeure toutefois que certaines d'entre elles peuvent se prévaloir d'une certaine réussite académique. Ces dernières disposent en effet d'enseignants remarquables et de bons équipements, forment de très bons étudiants et sont capables de soutenir des projets de coopération internationale innovants (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 7).

3.3.2. *Colleges*

Le terme de *colleges* doit être compris en Inde dans son sens anglo-saxon. Il s'agit d'établissements qui dispensent un enseignement de premier cycle sous tutelle des universités. Leur rôle est de première importance, alors que 14.6 millions (86%) d'étudiant.e.s sont inscrit.e.s dans des cursus de premier cycle (*undergraduate*) contre 2 millions (12%) en second et troisième cycle (*postgraduate*) (Heslop, 2014, p. 15). D'un peu moins de 600 dans les années 1950, ces *colleges* sont passés à plus de 35'000 en 2013-2014 (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 1). A l'instar des universités, ceux-ci peuvent être gérés au niveau central, au niveau des états, ou privés¹². Selon l'Ambassade de France en Inde (2015, p. 3), les *colleges* indiens peuvent être catégorisés comme suit :

- Les *colleges* gouvernementaux : sont gérés par le gouvernement de leur Etat fédéré. Les enseignants sont titulaires de la fonction publique. Toutefois, comme pour les autres types de *colleges*, ce sont les universités auxquelles ils sont affiliés qui déterminent les programmes et délivrent les diplômes.
- Les *colleges* privés : 70% des *colleges* ont été fondés par des associations ou des sociétés privées. Malgré leur statut privé, ils reçoivent néanmoins des aides financières des gouvernements des Etats.
- Les *colleges* universitaires ou constituants : sont gérés directement par l'Université. Ces derniers représentent une extrême minorité.
- Les *colleges* professionnels : fournissent des enseignements dans trois branches principales : la médecine, l'ingénierie et le commerce. Ces établissements ne reçoivent pas de financement de l'Etat, ce qui contribue à expliquer le coût élevé de ces formations.

3.3.3. *Diploma-awarding institutions*

Comme expliqué précédemment, les *diplomas awarding institutions* sont des établissements délivrant des certificats et brevets sanctionnant des filières courtes de l'enseignement professionnel : secrétariat, comptabilité, maintenance informatique, etc. (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 4).

¹² Respectivement, le nombre de chacun de ces types d'établissements était en 2014 de 669 (*central colleges*), 13'024 (*state colleges*) et 19'930 (*private colleges*).

3.4. Gouvernance de l'enseignement supérieur

Sur le **plan purement institutionnel**, le ministère en charge de l'enseignement secondaire et supérieur est le Ministry of Human Resource Development (MHRD). La recherche scientifique et technologique relève, quant à elle, d'un ministère délégué, le Department of Science and Technology (DST).

L'éducation fait l'objet d'une **compétence concurrente entre l'Etat central et les états fédérés**. « La Constitution indienne établit une répartition des compétences entre le Parlement de l'Union et les Assemblées législatives des Etats (art. 262). Leurs compétences respectives sont énumérées dans trois listes. La liste I recense les domaines placés sous la responsabilité exclusive de l'Union ; la liste II porte sur celle des Etats ; la liste III, dite « liste concurrente », recense les compétences relevant à la fois de l'Union et des Etats. L'éducation, y compris l'enseignement supérieur, relève depuis 1976 (42^{ème} amendement) de la liste concurrente » (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 2). Dans les faits toutefois, cet amendement, en inscrivant dans la Constitution le rôle prioritaire de l'éducation dans le développement du pays, aurait permis au gouvernement de l'Union de centraliser la prise de décision en matière éducative (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 2).

Cette question de la **centralisation des questions éducatives** se doit néanmoins d'être nuancée. Bien entendu, le plan quinquennal définit les priorités et les budgets alloués aux Etats, mais ces derniers font de plus en plus entendre leur frustration, se plaignant de la lenteur du gouvernement central aussi bien que de ses constantes interférences (Heslop, 2014, p. 11). Comme le précise le rapport du British Council (2014, p. 11), « in reality, central government does not have a strong mandate to control education at the state level, and the mechanisms to ensure that states are following central decisions are not completely effective. There is now central government approval to devolve more decision-making power to the states, and this has widespread support. States are taking education reform into their own hands, albeit within the confines of central legislation. However, there are considerable variations in the ability and the political will of states to achieve this ».

Ce qui précède amène d'ailleurs le rapport de l'Ambassade de France en Inde (2015, p. 3) à la conclusion suivante : « le système d'enseignement supérieur indien est caractérisé par une **forte centralisation dans son principe d'organisation générale et une multiplicité d'exceptions dans les faits**, qui peut rendre difficile l'identification du niveau pertinent de prise de décision sur un certain nombre d'enjeux : signature d'accords de partenariat, reconnaissance des diplômes, transferts de crédits pour les étudiants en mobilité notamment ».

En ce qui concerne la question des **accréditations**, les enseignements dispensés par les universités sont agréés par l'**University Grants Commission (UGC)**. L'UGC a été fondée en 1956, « as a statutory body of the Government of India through an Act of Parliament »¹³. Elle fixe « les normes des cursus d'enseignement des établissements d'enseignement supérieur,

¹³ Voir <http://www.ugc.ac.in/page/genesis.aspx> (site consulté le 11 août 2016).

détermine leur enveloppe budgétaire et encadre leurs initiatives » (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 2)¹⁴.

Notons à ce propos qu'en Inde, l'**éducation technique** est traitée comme un secteur distinct (Gupta & Gupta, 2012, p. 18). Le **All India Council for Technological Education (AICTE)** accrédite ainsi les formations dans les domaines des sciences de l'ingénieur et parfois du management. Selon son site internet, « All India Council for Technical Education (AICTE) was set-up in November 1945 as a national level Apex Advisory Body to conduct survey on the facilities on technical education and to promote development in the country in a coordinated and integrated manner. And to ensure the same, as stipulated in the National Policy of Education (1986), AICTE be vested with the statutory authority for planning, formulation and maintenance of norms and standards, quality assurance through accreditation, funding in priority areas, monitoring and evaluation, maintaining parity of certification and awards and ensuring coordinated and integrated development and management of technical education in the country »¹⁵. Précisons que son agrément peut se révéler plus difficile à obtenir que celui de l'UGC (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 2)

L'implication de **nombreux autres organismes d'accréditation** est également à noter, en fonction des domaines de spécialités des établissements. Le Bar Council of India (BCI) notamment intervient dans le domaine du droit, le National Council for Teacher Education (NCTE) pour la formation des enseignants, le Medical Council of India (MCI) pour la médecine, etc. Ajoutons encore l'existence du National Assessment and Accreditation Council (NAAC) : une agence indépendante créée en 1994 pour évaluer la qualité des enseignements des établissements publics et privés (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 2).

3.5. Massification, qualité et accréditation

L'augmentation rapide de la demande en enseignement supérieur et la multiplication des institutions d'éducation tertiaire ont fait peser de **nouveaux défis sur le système universitaire indien**. Au premier rang de ceux-ci figure l'enjeu que constituent **les questions de qualité et de contrôle de celle-ci** dans un système éclaté où se côtoient un nombre toujours plus important d'acteurs. Ce point occupe d'ailleurs une place centrale dans les trois piliers d'action du 12^{ème} plan quinquennal : « improving quality for better learning outcomes and employability ; providing educational opportunities to all citizens, regardless of social position, economic ability and geography ; creating the capacity to meet the rising demand » (Heslop, 2014, p. 11).

La question de la qualité des institutions universitaires indiennes fait ainsi l'objet d'une **attention particulière ces dernières années**. Selon certaines estimations de 2012, deux-tiers des *colleges* et universités indiennes auraient en effet évolué en-deçà des standards pouvant légitimement être attendus de la part de telles institutions (Gupta & Gupta, 2012, p. 19). Cela a amené le gouvernement indien à prendre des mesures radicales. Dernièrement,

¹⁴ Selon son site internet, « in order to ensure effective region-wise coverage throughout the country, the UGC has decentralized its operations by setting up six regional centre (Pune, Hyderabad, Kolkata, Bhopal, Guwahati and Bangalore), while the head office is located in New Dehli ».

¹⁵ Voir <http://www.aicte.ernet.in/> (site consulté le 11 août 2016).

un peu plus d'une quarantaine de *deemed universities* ont ainsi été menacées d'une révocation de leur statut par le MHRD. Ces universités avaient alors 119'363 étudiant.e.s inscrit.e.s en formation *undergraduate* et *postgraduate* (Gupta & Gupta, 2012, p. 19).

En parallèle à ces entreprises de « dé-reconnaissance », une solution proposée par le gouvernement indien en 2010 visait à **rendre obligatoire l'accréditation et à créer une structure institutionnelle en charge de la régulation** (Gupta & Gupta, 2012, p. 19). En effet, de tels manquements en termes de qualité étaient, semble-t-il, principalement attribuables au fait que les accréditations étaient jusqu'alors obtenues sur une base volontaire (Varghese, 2016, p.14). Selon certaines estimations, seuls 43% des *colleges* et 8% des cours étaient alors accrédités par le *National Assessment and Accreditation Council* (NAAC) – principal organe en charge de l'accréditation, créé par le UGC en 1994¹⁶.

Au-delà du simple souci d'accréditation, la question de l'évaluation des enseignements dispensés dans les *colleges* met en exergue les **difficultés concrètes liées au contrôle de tant d'unités**. N.V. Varghese (2016, p. 14) affirme d'ailleurs à ce propos que : « the number of colleges affiliated to some of the universities is too large to allow any meaningful academic guidance ». De leur côté, les institutions en charge du contrôle de la qualité n'hésitent pas à faire fréquemment mention de leur incapacité technique et financière à assurer le suivi d'autant d'institutions. Or, si la première décision visant à rendre obligatoire l'accréditation a semble-t-il été mise en application (Heslop, 2014, p. 14 ; Varghese, 2016, p. 14), celle entendant mettre sur une place une structure institutionnelle en charge de la régulation ne semble pas encore avoir été concrétisée.

¹⁶ « A similar function is done for technical education by the National Board of Accreditation (NBA) set up by AICTE in 1994, and for agricultural education by the Accreditation Board (AB) set up by ICAR in 1996 » (Chauhan, 2016, p. 59).

4. La recherche scientifique en Inde

Depuis le début du 21^{ème} siècle, l'Inde a réalisé d'**importants succès scientifiques**, notamment l'autosuffisance en matière de production céréalière, la recherche dans le domaine spatial – qui s'est concrétisée par l'envoi de satellites et d'une mission lunaire – un important programme d'énergie atomique, ou encore de notables réalisations dans les domaines biotechnologique et pharmaceutique (Adams et al., 2009, p. 3).

Ces réalisations, qui témoignent de la vitalité du secteur de la recherche indienne, trouvent également un écho dans l'augmentation significative, durant la dernière décennie, du **nombre de publications internationales produites par des chercheur.se.s indien.ne.s**. Selon le rapport de Adams et al. (2009, p. 5) : « From an essentially flat line between 1998 and 2000, the quantity of publication outputs [the number of Thomson Reuters-indexed papers bearing at least one author address in India] begins rising steadily, increasing from roughly 16,500 papers in 1998 to nearly 30,000 in 2007. (...) The 2007 total constitutes an increase of roughly 80% in seven years from 2000 »¹⁷. **Cette augmentation est principalement le fait de domaines telles que la chimie, les *agricultural sciences* et la *materials science***. Dans ces différentes disciplines, l'Inde a respectivement participé, entre 2004 et 2008, à hauteur de 5,71%, 5,65%, 4,81% du total des publications mondiales (Adams et al., 2009, p. 6). A noter que selon la base Web of Science, ce chiffre se monterait à plus de 77,000 en 2015¹⁸.

Notons toutefois qu'en dépit de ces importantes réalisations, l'Inde semblait encore afficher un **certain retard en termes de recherche au début des années 2010**. Ce constat est notamment formulé par les rapports ISTIP (Indian Science and Technology Innovation Policy, 2004, p. 3) et de Thomson & Reuters (2009, p. 3), qui annonçait plus précisément : « recent years have seen a growing realization among scholars, policymakers, and other observers that India lags behind other key countries and some of its BRICS partners in research investment and output ». Ces différents retards – en termes de financement et de résultats – étaient en outre accompagnés d'une absence notable en ressources humaines. Avec un nombre de chercheur.se.s estimé à 150'000 en 2012, l'Inde affichait en effet un ratio de chercheur.se.s en fonction de sa population nettement inférieur à ceux de la Chine et du Brésil, par exemple.(ISTIP, 2014, p.3)

Or, c'est justement pour répondre à ce type de défis que les derniers **plans quinquennaux ont placé une telle emphase sur le développement des établissements de l'enseignement et de la recherche**. Selon le rapport de Adams et al. (2009, p. 3), « The government has made concerted efforts to invest in education by creating facilities such as the Indian Institutes of Science Education and Research, dedicated to the highest

¹⁷ En recourant à d'autres bases de données, la tendance se vérifie. Ainsi, selon un rapport ISTIP (2014, p. 4), « publication increased by 50% in 2000 from that in 1990 covered by the Scopus whereas it took only 5 years to increase output by further 50%. In the SCI-E database it took somewhat more time i.e. 13 years to increase output by 50% from that in 1990. However, from 2003 onwards, it took only 5 years to increase output by 50% ».

¹⁸ Voir https://apps.webofknowledge.com/WOS_GeneralSearch_input.do?product=WOS&search_mode=GeneralSearch&SID=T1VMBCHTpE3G5FOX2FU&preferencesSaved (site consulté le 11 août 2016).

international standards of scientific research and science education. Funding for education and research has been a priority and has risen accordingly. The latest five-year plan, covering the years 2007 to 2012, includes a four-fold increase for education over the previous plan. Overall, as Nature reported earlier in 2009, government spending on science research currently accounts for roughly 0.9% of gross domestic product; by 2012, the figure is expected to rise to 1.2% ». Pour ce qui est des publications, selon la base Web of Science, ce chiffre se monterait à plus de 77,000 en 2015¹⁹.

Alors que l'Inde participe toujours plus activement à la recherche au niveau mondial, il reste toutefois important de préciser que derrière ces résultats se cachent encore aujourd'hui de **grandes disparités en ce qui concerne la qualité des institutions de recherche**. Comme l'explique un rapport DFID (Department for International Development, Royaume-Uni) (2011, p. 1) : « some premium universities located in the major cities foster academic research cultures which include interdisciplinary work, knowledge production with emphasis on peer review, and engagement with internal and external intellectual networks and learned societies. Members of faculty in many of these institutions are scholars of national and international repute. However, the quality of research in a large majority of institutions neither conforms to international academic standards nor have they been able to make a significant contribution to (...) science research, either theoretical or applied and policy-oriented, in the country ».

4.1. Institutions de la recherche indienne

En Inde, la recherche se fait dans **quatre types d'institutions**²⁰ :

- **Dans le secteur universitaire** : la recherche est menée dans les départements des différentes universités et établissements dits « d'importance nationale », mais également dans certains *colleges* se chargeant de la formation *post-graduate*. Certaines de ces institutions sont reprises à la section 6 ci-dessous.
- **Government research institute** : ces instituts financés par le gouvernement ont comme premier objectif de générer des données destinées aux *policy-makers*, et ne sont donc pas directement engagés dans la recherche académique (DFID, 2011, p. 8).
- **Autonomous research institutes** : dans le domaine des sciences sociales notamment, on trouve le Indian Council for Social Science Research (ICSSR), qui est « an autonomous agency set up with the mandate to (do) new research in all social sciences disciplines. It is funded by the Government but managed by social scientists. Through its 25 research institutes, ICSSR has sanctioned close to 3000 research projects over the last 38 years » (DFID, 2011, p. 8).
- **Other specialized institutions and networks** : il en existe actives dans de nombreuses disciplines et de nombreuses sortes. Il peut s'agir d'ONG (particulièrement dans le

¹⁹ Voir https://apps.webofknowledge.com/WOS_GeneralSearch_input.do?product=WOS&search_mode=GeneralSearch&SID=T1VMBCHTpE3G5FOX2FU&preferencesSaved (site consulté le 24 août 2016).

²⁰ Typologie issue du rapport DFID 2011 ; elle rend surtout compte de la structuration des sciences sociales, mais se retrouve de façon similaire dans les autres domaines.

domaine des sciences sociales et humaines), de réseaux de recherche, de *think tanks* ou d'instituts de recherche privés.

4.2. L'enseignement au détriment de la recherche

Aux difficultés financières qui affectent les conditions de réalisation de la recherche indienne, il semble que vienne encore s'ajouter une absence d'incitation à son développement. Du moins est-ce le constat formulé par le rapport du DFID (2011, p. 1-2) lorsqu'il traite de la question des sciences sociales : « One of the main reasons for the variable research quality is the lack of proper institutional support. The university system emphasises teaching over research. Although a number of Indian social scientists have achieved eminence in the international social science community, a majority of the institutions are yet to make a mark in the international academic community. Research organisations recruit university graduates, but do not invest in further research capacity building and training. Applied research organisations and consulting firms are increasingly becoming attractive career options but there is a preference in these organisations to produce policy papers or briefs with no incentives to publish academic articles in refereed journals. While the bulk of social science research is undertaken in universities and public-funded research organizations, the university administration is not research friendly and there are no incentive structures – either financial or professional – to encourage teachers to undertake research »²¹. Le manque de moyens financiers à disposition de la recherche indienne a également été soulevé par la Prof. Jaya Krishnakumar, évoquant le *brain drain* dont souffre l'Inde.

Cet environnement peu incitatif pour la recherche marque de son empreinte les *rankings* internationaux des universités indiennes qui, dès lors, ne sont le plus souvent pas représentatifs de la qualité et du dynamisme des institutions en question : l'essentiel des *rankings* juge la qualité d'une université en se basant sur son personnel, sans égards à l'alma mater de celui-ci. Il serait intéressant d'analyser l'origine des chercheurs contribuant à la renommée mondiale des universités de pointe. À ce titre, le département américain de l'éducation évoque que près de 10% des chercheurs actifs aux Etats-Unis d'Amérique sont ressortissants de la région Asie/Pacifique, avec une croissance très nette.²²

²¹ Ajoutons encore à ce tableau le fait que : « there is a tendency to publish books rather than papers in refereed journals and a large number of publications appear in low-impact journals. Part of the reason for this could be the mandated emphasis on monographs for academic positions in Indian universities, as is the case in the Anglophone world in certain social science disciplines like history, anthropology, sociology and political science » (DFID, 2011, p. 1).

²² Voir http://nces.ed.gov/programs/coe/pdf/coe_csc.pdf (site consulté le 3 octobre 2016).

5. Les universités indiennes et l'international

Si on en croit le rapport de l'Ambassade de France en Inde (2015, p. 9), « partagés entre leur confiance dans l'excellence de leurs meilleurs institutions, l'urgence de développer l'offre d'enseignement supérieur à un rythme soutenu pour satisfaire les besoins élémentaires du pays, et leurs craintes face à la mondialisation rapide de l'enseignement supérieur, **les responsables indiens cherchent à construire un modèle d'ouverture de leur système éducatif aux coopérations avec des partenaires étrangers** ». Alors que pour le moment, sans surprise, ces collaborations sont particulièrement développées vis-à-vis des Etats-Unis et des pays du Commonwealth, elles ne chercheraient toutefois qu'à l'être vis-à-vis d'autres pays.

Cette tendance s'exprime d'ores et déjà du moins dans la **mobilité étudiante**, qui se **réoriente désormais de plus en plus hors des zones historiquement attachées à cette pratique**. « Le renchérissement des études aux Etats-Unis, les restrictions récentes imposées par les Britanniques à la délivrance de visa de travail à l'issue d'un séjour d'études, ainsi que les incidents racistes visant des étudiants indiens en Australie » ont en effet contribué à conduire les étudiant.e.s indien.ne.s à réorienter leur choix, au bénéfice notamment des pays asiatiques (Singapour et Hong Kong sont des destinations montantes) et européens (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 9). Selon certaines estimations, l'Europe accueillait déjà en 2009 près de 43'000 étudiant.e.s indien.ne.s (Choudaha & Orosz, p. 1). Si une majorité d'entre eux étaient alors installés dans le Royaume-Uni (34'065), une partie l'était également en France (1'252). En 2015, cette part augmentait, tandis que le nombre de visas délivrés pour des projets d'études au niveau licence, master et doctorat par les autorités françaises à des ressortissants indiens s'élevait à 2'850 (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 8).

Cette collaboration dépasse toutefois, à bien des égards, le simple cadre des échanges d'étudiants. Ces dernières années, **les relations entre l'Europe et l'Inde en ce qui concerne l'enseignement supérieur se sont en effet développées sur de multiples plans**, alors que la Commission européenne faisait de l'Inde, en 2008, un de ses partenaires stratégiques en recherche scientifique et éducation supérieure, signant avec elle une déclaration conjointe sur l'éducation (*Joint Declaration on Education*) (Choudaha & Orosz, p. 1). « One example of this European strategic approach was the launch of the India-EU Study Centres Programme. The program contributed to the establishment of 15 study centres in the two regions; each centre facilitates higher education capacity building through its network of partner institutions » (Choudaha & Orosz, p. 1). Nombre d'autres initiatives conjointes ont été développées au niveau européen, comme par exemple : des collaborations de recherche ; des collaborations académiques, telles que des *twining programs*, des *dual degree programs*, des *joint degree programs* (Choudaha & Orosz, p. 2-7). Si le Royaume-Uni occupe pour des raisons historiques et linguistiques évidentes une place centrale dans ce dispositif, des pays tels que la France et l'Allemagne contribuent très activement à son développement²³.

²³ Pour plus d'informations, voir Ambassade de France en Inde (2015, p. 9).

Précisons toutefois que malgré une volonté de collaborer, **l'Inde n'est pas pour autant prête à accepter n'importe quelle modalité d'internationalisation de son offre en enseignement supérieur**. Ce constat est notamment illustré par le sort subi par la *Foreign Education Bill*, autorisant l'implantation d'antennes d'universités étrangères en Inde : déposé en 2010 devant le parlement, cette dernière n'a jamais pu être portée à l'ordre du jour des travaux parlementaires. « La résistance de certains acteurs indiens du monde de l'enseignement supérieur (privé et public) a été très forte. Les mêmes réticences entourent la création de doubles diplômes et de systèmes de transferts de crédit. En septembre 2013, l'UGC a publié une circulaire autorisant les universités étrangères classées parmi les 400 premières des classements de Shanghai, *Times Higher Education* ou QS à ouvrir une antenne en Inde (23 établissements français étaient potentiellement concernés). Les conditions d'installation étant contraignantes, aucun établissement étranger ne s'est fait connaître » (Ambassade de France en Inde, 2015, p. 3)²⁴.

Finalement, et dans l'optique d'ouvrir de nouveaux horizons, il apparaît pertinent de souligner que les accords liant aujourd'hui les universités indiennes au reste du monde concernent principalement les universités centrales et les institutions d'importance nationale. Selon le rapport du British Council (2014, p. 15), en effet : « **there remains limited research collaborations with state universities and private institutions**, with a few notable exceptions. Therefore, the international higher education community is generally not engaging with the institutions where most students (97.5%) are studying ». A cela doit être ajouté d'ailleurs que, toujours selon le même rapport, *state universities* « will be looking for international collaboration in areas of capacity-building assistance in teaching and research, and in developing their research networks. Others, which have stronger research capability are interested in extending their international research partnerships » (Heslop, 2014, p. 6).

²⁴ Pour un point de vue historique sur la réticence nourrie par l'administration indienne vis-à-vis de l'installation d'antenne d'universités étrangères sur le territoire indien, voir notamment P.G. Altbach (2008).

6. Pistes de collaborations avec l'Inde

Dans cette partie, nous revenons sur les **pistes que pourrait suivre la collaboration de l'UNIGE avec l'Inde au travers de la présentation de quelques universités**. Ces universités sont réunies ici en **deux catégories**. Nous présenterons premièrement les universités indiennes avec lesquelles l'UNIGE a déjà établi des accords de collaboration, qu'ils soient encore en vigueur ou non. Nous explorerons ensuite des pistes de collaborations potentielles, en établissant la liste des institutions universitaires parmi les mieux placées dans les *rankings* internationaux et jouissant d'une bonne réputation au niveau national. Les *rankings* employés sont ceux de Webometrics (données de juillet 2016), QS (données de 2016-2017), du classement Shanghai (2016), Time Higher Education – abrégé « THE » – (chiffres 2016-2017) et 4ICU (2016). Il convient de préciser que les universités indiennes ne jouissent pas d'excellents scores en comparaison internationale, notamment en raison de leur faible activité de recherche comme mentionné ci-dessus (section 4) ; dès lors, il se justifie bien plus de les comparer entre elles, à l'échelle nationale. Lorsque les universités figurent dans les *rankings*, les noms de ceux-ci sont précisés, et le résultat indiqué entre parenthèses. Chaque résultat se compose de deux chiffres : le premier indique le classement national, le suivant, séparé par une barre oblique, indique le classement international.

6.1. Universités avec lesquelles l'UNIGE a déjà eu des contacts formels

Indian institute of Management Bangalore (IIMB)



L'IIMB est une **diploma-awarding institution** fondée en 1973, avec laquelle l'UNIGE a signé un accord global en 2010, notamment grâce aux efforts réalisés par la Prof. Jaya Krishnakumar. Il s'agit de la seule institution indienne vers laquelle l'UNIGE a pu envoyer un(e) étudiant(e) dans le cadre d'un échange formalisé.

- Promotrice UNIGE : Prof. Jaya Krishnakumar ;
- Classement : seul Webometrics (89/2749) en fait mention ;
- Site internet : <http://www.iimb.ernet.in>

International Institute for Population Sciences (IIPS)

L'IIPS est une **deemed university** fondée en 1956, avec lequel la faculté des sciences économiques et sociales a conclu un accord en 2010 pour une période de cinq ans. Toutefois, aucun accord ne semble être actuellement en vigueur.

- Promoteur UNIGE : Prof. Michel Oris ;
- Classements : Webometrics (241/4936) et 4ICU (293/6982) ;
- Site internet : <http://iipsindia.org/about.htm>

Indian Institute of Technology Bombay (IITB)

Institution « **d'importance nationale** » fondée en 1958, l'IITB fait partie du réseau Erasmus Mundus. Un accord vient d'être signé en 2015, pour une durée de cinq ans. L'IITB se

démarque par une excellente compétitivité et arrive fréquemment en 2^{ème} place des *rankings* généralistes pour l'Inde.

- Promoteur UNIGE : Prof. Jérôme Lacour ;
- Classements : Webometrics (2/511), QS (3/219), THE (2/351-400) et 4ICU (2/308) ;
- Site internet : <http://www.iitb.ac.in>

Indian Institute of Technology Kanpur (IITK)

Egalement institution « **d'importance nationale** », l'IITK a été fondé en 1959. La faculté des sciences a signé un accord en été 2013, pour une durée de cinq ans.

- Promoteurs UNIGE : Profs. Jérôme Lacour et Corinne Vebert ;
- Classements : Webometrics (4/699), QS (5/271), THE (4/401-500) et 4ICU (4/445) ;
- Site internet : <http://www.iitk.ac.in>

Coorg Institute of Dental Sciences

Institut affilié à la Rajiv Gandhi University of Health Science, le Coorg Institute of Dental Sciences peut, à ce titre, octroyer des *degrees*. Un accord facultaire le liant aux HUG et à la faculté de médecine de l'UNIGE a été signé début 2015.

- Promoteurs UNIGE : Profs. Alain Gervais et Giorgio la Scala, ainsi que les Drs. Antonorakis et Liliaridis, tous de la faculté de Médecine ;
- Classement : Webometrics (1903/ 20310) ;
- Site internet : <http://www.cids.edu/index.aspx>

6.2. Autres universités indiennes avec qui des relations pourraient être envisagées

All India Institute of Medical Sciences New Delhi (AIIMS)

AIIMS est un réseau de *colleges* publics autonomes « **d'importance nationale** », instaurées par le pouvoir central. La branche de Delhi, fondée en 1956, bénéficie d'un statut privilégié de par son ancienneté.

- Classements : Webometrics (59/2252) et 4ICU (30/1962) ;
- Site internet : <http://www.aiims.edu/en.html>

Anna University

Université publique d'état (**state university**) fondée en 1978, l'Anna University bénéficie d'un bon *ranking*. Elle propose une large gamme de disciplines.

- Classements : Webometrics (9/981) et 4ICU (5/571) ;
- Site internet : <https://www.annauniv.edu/>

Indian Institute of Science Bangalore (IISc Bangalore)

L'IISc Bangalore (localement le « Tata Institute ») est une **deemed university**, fondée en 1909. Meilleure institution indienne – 152^{ème} mondiale au *ranking* QS 2016 – elle est le fleuron de la recherche scientifique indienne. En affinant certains critères, l'IISc Bangalore parvient à se hisser au panthéon des universités à l'échelle globale : le *ranking* QS lui a notamment attribué la 11^{ème} place en considérant le critère « Citations per Faculty » en 2016. A noter également que l'IISc Bangalore a envoyé deux étudiants à l'UNIGE depuis 2005 et bénéficie d'un réseau sans égal à travers le monde.

- Classements : Webometrics (1/503), QS (1/152), Shanghai (1/301-400), THE (1/201-250) et 4ICU (14/1112) ;
- Site internet : <http://www.iisc.ac.in>

Indian Institute of Technology Delhi (IIT Delhi)

Etablissement public d'enseignement supérieur spécialisé dans l'ingénierie et les technologies. Créés en 1961 par le gouvernement central indien, les 18 IITs sont considérés comme les meilleurs établissements de formation d'ingénieurs en Inde. Chacun constitue un établissement autonome sous la surveillance du IIT Council. A titre anecdotique, le congrès des États-Unis d'Amérique a adopté une résolution en 2005 pour honorer les diplômés des instituts indiens de technologie pour leur contribution à l'économie américaine.

Deux instituts se démarquent dans les *rankings* : Bombay et Delhi. Le premier vient de signer un MoU avec l'UNIGE, alors qu'il n'existe pas de collaboration formelle avec le second.

- Classements : Webometrics (6/786), QS (2/185), THE (3/401-500) et 4ICU (8/752) ;
- Site internet : <http://www.iitd.ac.in/>

Jawaharlal Nehru University

Université fédérale (**central university**), elle suit en général l'université de Delhi dans les *rankings* des institutions généralistes. Son campus est très actif politiquement : des sujets tels les droits des femmes, des minorités et de la justice économique et sociale y sont régulièrement abordés. La JNU est la deuxième meilleure université généraliste d'Inde et domine le classement des co-publications avec des chercheurs.ses de l'UNIGE (189).

- Classements : Webometrics (14/1315) et 4ICU (19/1252) ;
- Site internet : <http://www.jnu.ac.in/>

Tata Institute of Social Sciences (TISS)

Le TISS est une **deemed university** fondée en 1939. Il est l'institution de référence en sciences sociales indiennes.

- Classements : Webometrics (107/ 2884) et 4ICU (33/2077) ;
- Site internet : <http://www.tiss.edu/>

University of Calcutta

Université publique jouissant d'un bon classement aux *rankings*. Son histoire est associée à sept détenteurs du prix Nobel, notamment Amartya Sen. Elle offre une large gamme de disciplines.

- Classements : Webometrics (28/1686), QS (10/ 651-700), THE (11/ 601-800) et 4ICU (64/ 3137) ;
- Site internet : <http://www.caluniv.ac.in>

University of Delhi

Université fédérale (***central university***), elle domine les *rankings* des institutions généralistes, en particulier grâce à sa *Delhi School of Economics* ; le *ranking* 4ICU lui a d'ailleurs attribué la 130^{ème} place à l'échelle mondiale en 2016. Elle a également été vivement recommandée par la Prof. Jaya Krishnakumar.

- Classements : Webometrics (5/736), QS (9/501-550), THE (12/601-800) et 4ICU (1/130) ;
- Site internet : <http://du.ac.in/>

7. Remarques conclusives et possibilités de collaboration

La République de l'Inde est devenue, durant ces dernières années, une force universitaire. Ce rôle ne fera que se renforcer, alors que les défis que représente l'établissement de la plus vaste offre en enseignement tertiaire du monde sont placés au centre de la politique de développement indienne. Dans ce contexte, il apparaît crucial pour l'UNIGE de se positionner vis-à-vis de futurs partenaires.

Avant de conclure, il nous semble important de préciser quelques **voies par lesquelles l'UNIGE pourrait faciliter l'établissement de ses collaborations en Inde**. Bien entendu, nous pensons premièrement ici aux **collaborateurs de l'UNIGE**, qui entretiennent d'ores et déjà de bonnes relations scientifiques avec des chercheurs.ses indiens et leurs institutions. Au nombre des contacts connus des Affaires internationales, on peut mentionner notamment la Prof. Jaya Krishnakumar (GSEM), le Doyen Prof. Jérôme Lacour (Sciences), le Vice-recteur Prof. Michel Oris (SdS). Une recherche web met également en évidence les noms du Prof. François Karch (Sciences) et de la Dr. Sylvie Guichard (Droit).

Nous souhaiterions également insister sur le rôle facilitateur que ne manqueraient pas de jouer les **institutions suisses installées en Inde** dans l'établissement de nouvelles collaborations scientifiques. Nous pensons évidemment ici à l'Ambassade de Suisse en Inde, mais également à Swissnex – institution basée à Bangalore –, dont le rôle est justement de faciliter la collaboration entre institutions académiques suisses et indiennes. Pour ce faire, Swissnex propose notamment des soutiens logistiques dans le cadre de visites de facultés, de l'aide dans l'organisation d'événements conjoints, une assistance à destination des start-ups, ainsi que d'assurer la représentation des universités suisses dans les foires universitaires²⁵. Une rencontre avait d'ailleurs déjà eu lieu entre Maitree Dasgupta (Head Academic Relations & Projects), le Dr. Balz Strasser (CEO, Consul General of Swissnex India), Jaya Krishnakumar (GSEM) et Christa Lang (Service des Affaires Internationales). Ajoutons également à ce niveau la possibilité de s'appuyer sur l'antenne indienne du Rotary Club, qui propose notamment des bourses de mobilité pour les étudiant.e.s indien.ne.s.²⁶

Finalement, il serait tout à fait regrettable d'oublier de citer dans ce tableau l'**Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL)**, qui agit au niveau suisse en qualité de **Leading House India** depuis 2008. Sous mandat du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'EPFL assure dans ce cadre un rôle de représentation du paysage académique suisse en Inde. En outre, elle développe et coordonne des programmes de coopération pour des recherches conjoints engageant des partenaires indiens et suisses. Elle s'engage également à promouvoir la recherche suisse en partageant des informations viables et régulièrement mises à jour sur les activités scientifiques développées dans le pays partenaire²⁷. Si l'EPFL assure ces différentes tâches en ce qui concerne les sciences dites « dures », l'**Université de Lausanne (UNIL)** gère, quant à elle, le volet sciences humaines de

²⁵ Pour plus d'informations, voir <http://www.swissnexindia.org/> (site consulté le 11 août 2016).

²⁶ Pour plus d'information, voir <https://www.rotary.org/myrotary/fr/take-action/apply-grants/global-grants> (site consulté le 11 août 2016).

²⁷ Pour plus d'informations, voir <http://cooperation.epfl.ch/LeadingHouse> (site consulté le 11 août 2016).

ce mandat, en qualité d'*Associate Leading House*²⁸, ce qui ferait, sans conteste, de ces différentes institutions des partenaires pertinents pour le développement des collaborations UNIGE-République de l'Inde.

²⁸ Pour plus d'informations, voir <https://www.unil.ch/international/en/home/menuintst/indo-swiss-programme.html> (site consulté le 11 août 2016).

Bibliographie

Adams, J., King, C. & V. Singh. 2009. *Global Research Report : India. Research and collanboration in the new geography of science*. Leeds : Evidence Ltd (a Thomson and Reuters company).

Altbach, P.G. 2015. India's Need for Higher Education Internationalization. *International Higher Education*, n° 82, pp. 23-25.

———. 2008. Indian Higher Education Internationalization : Beware of the Trojan Horse. *International Higher Education*, n° 53, pp. 18-20.

Ambassade de France en Inde en Inde. 2015. Fiche Inde. *Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International*.

Chauhan, P. 2016. Challenges Facing the Current Higher Education System in India. *International Journal of Engineering Technology Science and Research*, vol. 3(4), pp. 53-60.

Choudaha, R. & K. Orosz. Emerging Models of Indian European Collaborations. *World Education News & Reviews*. Disponibles sur : <http://wenr.wes.org/2011/09/emerging-models-of-indian-european-higher-education-collaborations/> (date de consultation : 11 août 2016).

DFID. 2011. Social Sciences Research in India : a Mapping Report. *South Asia Research Hub*.

Embassy of Switzerland in India. 2011. Indo-Swiss Science and Technology Mapping. *Confédération Suisse*.

Gupta, D. & N. Gupta. 2012. Higher Education in India : Structure, Statistics and Challenges. *Journal of Education and Practice*, Vol. 3(2), pp. 17-24.

Heslop, L. 2014. Understanding India : The Future of Higher Education and Opportunities for International Cooperation. *British Council*.

ISTIP. 2014. Scientific Research in India : Drawing Insights from Bibliometric Indicators. *ISTIP Policy Bulletin*, n° 3.

Varghese, N.V. 2016. Managing Markets and Massification of Higher Education in India. *International Higher Education*, n° 86, pp. 13-15.

——— & G. Malik (eds.). 2016. *India Higher Education Report 2015*. Abington and New York : Routledge.